



Règles d'attribution

Titres de champions de beauté luxembourgeois

Table des matières

Validité	1
Remarques préliminaires.....	1
Champion de Beauté de Luxembourg	2
Attribution des droits	2
Attribution des titres	2
Champion de Beauté, des Jeunes de Luxembourg	3
Attribution des titres	3
Champion de Beauté des Vétérans de Luxembourg	3
Attribution des titres	3
Coûts.....	3
Demander un titre.....	3

Validité

Cette version entre en vigueur à partir du 31.08.2024. Toutes les versions précédentes perdent leur validité à partir de cette date.

Remarques préliminaires

1. Lorsque les termes se rapportent à des personnes physiques, ils désignent les deux sexes au singulier et au pluriel.
2. Définitions des termes :
 - L.Ch. : Champion de Luxembourg de Beauté.
 - FCL : Fédération Cynologique Luxembourgeoise.
 - CACL : Certificat d'Aptitude au Champion de Luxembourg.
 - Centrale : Membre de la FCL.
 - FCI : Fédération Cynologique Internationale.
 - Club : association canine membre d'une centrale ou affiliée à une centrale.





Champion de Beauté de Luxembourg

Attribution des droits

Les CACL sont attribués aux mâles et aux femelles ayant obtenu la note de forme "excellent, 1ère place" dans les classes suivantes :

- Classe intermédiaire
- Classe travail
- Classe ouverte
- Classe champion

La réserve CACL est attribuée par analogie aux chiens ayant obtenu la note de forme "excellent, 2ième place".

Le CACL et le CACL de réserve ont une durée de validité illimitée.

Attribution des titres

Le titre de "Champion de Beauté de Luxembourg" (Lux Ch) est décerné par la Fédération Cynologique Luxembourgeoise (FCL), sur demande du propriétaire, au chien qui :

- a) a obtenu **deux CACL** lors d'une exposition de chiens de race organisée par la FCL ou approuvée par celle-ci.
Au moins un CACL doit provenir d'une **exposition internationale ou nationale de chiens de race organisée par la FCL**.
- b) A obtenu le CACL **dans la classe "Champion"** (uniquement les titres de champion reconnus par la FCI et la FCL) **lors d'une exposition internationale ou nationale** de chiens de race organisée par la FCL.

Les droits doivent avoir été acquis sous différents juges. Les CACL obtenus en premier sont toujours considérés pour l'attribution du titre. Il n'est pas possible de choisir le CACL à utiliser pour l'attribution du titre.

Une réserve CACL **ne peut être transformée en CACL que sur demande** par le propriétaire du chien qui a obtenu le R-CACL, pour autant que l'une des **conditions** suivantes soit **remplie** :

- a) Le CACL attribué a été annulé pour une raison quelconque.
- b) Le CACL est attribué à un chien qui a déjà rempli les conditions pour le titre de L.Ch le jour de l'exposition.

Cette clause n'a pas d'effet rétroactif à compter de l'entrée en vigueur du présent texte.





Champion de beauté des Jeunes de Luxembourg

Attribution des titres

Le jour de l'exposition, le juge peut décerner le titre de 'Champion de Beauté des Jeunes de Luxembourg' au mâle et à la femelle qui ont obtenu la note de forme "excellent, 1ère place" dans la classe des jeunes.

Il est à noter que ces titres peuvent être attribués au mâle et à la femelle, pour les races spécifiques, qu'il s'agisse de robe ou de couleur, où un CACL est attribué à chaque fois. Il est important de noter que le juge n'est pas obligé d'attribuer ces titres.

Champion de Beauté des Vétérans de Luxembourg

Attribution des titres

Le jour de l'exposition, le juge peut décerner le titre de 'Champion de Beauté des Vétérans de Luxembourg' au mâle et à la femelle qui ont obtenu la note de forme 'excellent, 1ère place' dans la classe des vétérans.

Il est à noter que ces titres peuvent être attribués au mâle et à la femelle, pour les races spécifiques, qu'il s'agisse de robe ou de couleur, où un CACL est attribué à chaque fois. Il est important de noter que le juge n'est pas obligé d'attribuer ces titres.

Coûts

Les frais de traitement s'élèvent à 35 euros par titre. Le titre est envoyé par e-mail sous forme de fichier Pdf.

La version imprimée du titre est envoyée par la voie postale moyennant un supplément de 15 euros.

Si la demande n'est pas acceptée, des frais de dossier de 10.- euros seront retenus.

Les frais de traitement pour la revalorisation de la réserve CACL en CACL à part entière s'élèvent à 10 euros.

Les frais de traitement pour la revalorisation de la réserve CACL ne sont pas remboursables.

Demander un titre

La demande d'obtention du titre de champion se fait exclusivement via OnlineDogShows.

La demande de revalorisation de la réserve CACL se fait exclusivement via OnlineDogShows.

Demandes de titres en double : Les demandes déposées et payées à la FCL par e-mail ou par courrier avant le 31.8.2024 ne seront pas remboursées si elles ont été déposées une nouvelle fois via onlinedogshows.

www.onlinedogshows.eu/fr/title

